

Charte d'utilisation du Studio Danse+

Toute personne, individuelle ou collective, utilisant le Studio Danse+ s'engage à respecter les lieux, le matériel, ainsi que les espaces communs de la Maison des Artistes.

1. Respect du studio et du sol de danse

Afin de préserver le tapis de danse et le bon état du studio :

- les chaussures d'extérieur doivent être retirées à l'entrée du studio ;
- seules les chaussures de danse adaptées, réservées à un usage intérieur et ne marquant pas le sol sont autorisées sur le tapis.

2. Nourriture, boissons et tabac

Il est interdit de manger dans le studio.

Les boissons sucrées ne sont pas autorisées dans le studio.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la Maison des Artistes.

3. Propreté et rangement

Chaque utilisateur·rice s'engage à laisser le studio et les sanitaires utilisés propres et rangés après chaque utilisation.

À la fin de chaque répétition ou activité, il est demandé de :

- balayer l'ensemble de l'espace
- récurer le sol si nécessaire ;
- aspirer le balai à la fin de l'utilisation ;
- trier les déchets correctement dans les bacs prévus à cet effet (foyer au rez-de-chaussée) ;
- ne pas jeter de déchets périssables dans la poubelle ordinaire (utiliser le compost au foyer) ;
- emporter tout le matériel apporté, sauf accord préalable avec le Studio Danse+.

4. Fermeture et départ

Avant de quitter les lieux, chaque utilisateur·rice doit s'assurer que :

- les appareils audio et électriques sont éteints ;
- les lumières sont éteintes ;
- toutes les fenêtres sont fermées ;
- la porte du Studio Danse+ est fermée à clé ;
- la porte de la Maison des Artistes est fermée à clé ;
- la clé et la carte de parking sont remises dans la boîte à clé.

5. Respect du voisinage

Afin de préserver de bonnes relations avec le voisinage et les autres usager·ère·s de la Maison des Artistes, il est demandé de limiter le bruit à partir de 21h. Toute activité en soirée doit se faire dans le respect du lieu et de son environnement.

6. Assurance et responsabilité

Chaque utilisateur·rice, individuel·le ou collectif·ve, doit être couvert·e par une assurance responsabilité civile (RC). Tout dégât causé aux locaux, au sol, aux équipements ou au matériel est à la charge de la personne ou du groupe responsable.

8. En cas de dégât ou de problème

En cas de dégât, de dysfonctionnement ou de problème constaté lors de l'occupation de la salle, l'utilisateur·rice est tenu·e de le signaler immédiatement à la personne de contact du Studio Danse+.

Nicole Morel
+41 79 504 21 66

L'utilisateur·rice est responsable des dégâts qu'il·elle ou ses collaborateur·rice·s auraient pu causer durant l'occupation du studio.

9. Acceptation de la charte

L'utilisation et la location du Studio Danse+ implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.